



CLUB PHILATELIQUE BRAINOIS FLASH

BULLETIN MENSUEL - Mars 2010 - 437

PROCHAINES REUNIONS

**PROCHAINE REUNION LE DIMANCHE 21 MARS 2010 (AU 37, AVENUE
L.JOUREZ ET
18 AVRIL 2010, (CENTRE CULTUREL)DE 9 H 30 A 11 H 30.**

SOMMAIRE

- Page
- 1- Le mot du secrétaire
 - 2- 5ème épreuve du Jeux Concours 2010
Le saviez-vous : Nouvelle vignette PRIOR
 - 3- Réponses et résultats de la 4ème épreuve du Jeux Concours 2010
Adresses utiles
Rappel de cotisation 2010
 - 4- Agenda des manifestations philatéliques futures
 - 5- Dossier, Carnavals et marches folkloriques (2)
 - 13- Nouveautés de Belgique
 - 15- Nouveautés du monde
 - 16- UPU – Emissions illicites 2008 (2)

□ □ □ □

En direct du Secrétariat,

En ce qui concerne l'obtention du flash, je rappelle que celui qui désire notre bulletin philatélique sur papier, il faut qu'il vienne à la réunion afin de le retirer, nous n'envoyons plus de Flash.

Je me réjouis car il me semble que l'intérêt du timbre oblitéré est en hausse, voilà de la vraie philatélie.

Nous le constatons grâce à nos carnets de circulation à cet effet, les carnets que nous élaboraient nos membres sont les bienvenus.

La tendance actuelle pour les oblitérés : l'Allemagne, le Portugal, la France, les Europa, etc.

Venez nombreux aux réunions et soutenez ainsi votre club préféré.

Votre Secrétaire
W. Cloquet

NB. En raison des fête de Pâques la réunion du 4 avril est supprimée, qu'on se le dise.

Séniors.

Thème de cette épreuve " Les femmes avant la Belgique "

5 points par réponse exacte.

437.1. Fille unique de Maximilien???, née un 10 janvier.

- 1a. Son nom?
- 1b. Sa date de naissance?
- 1c. N° du T?
- 1d. Nom de sa mère?

437.2. Son premier mariage avec Jean Stordeur. Le réformateur bénit le second mariage.

- 2a. Nom de la mariée?
- 2b. N° du T.
- 3c. Nom du second époux?

437.3. Née à Audenarde, fille naturelle de Charles Quint.

- 3a. Son nom?
- 3b. N° du T?
- 3c. Date de sa naissance?
- 3d. Nom de sa mère.

Juniors

437.2. Son premier mariage avec Jean Stordeur. Le réformateur bénit le second mariage.

- 2a. Nom de la mariée?
- 2b. N° du T.
- 3c. Nom du second époux?

Les réponses aux jeux-concours sont à remettre lors de nos réunions, ou à envoyer à son adresse :

Madame Cotton, Av. Capitaine Mercer, 24 à 1410 Waterloo.

Pour le **18 avril 2010 au plus tard.**

LE SAVIEZ-VOUS

NB Le design des vignettes A PRIOR a été modifié. Le but de ce changement est l'amélioration du traitement de votre courrier. Veillez bien à vous séparer des anciennes vignettes encore en votre possession. Vous pouvez vous procurer les nouvelles vignettes dans tous les bureaux de poste et Points Poste. N'oubliez pas qu'une telle vignette est nécessaire pour l'affranchissement de chaque envoi international, même si une bande bleu A PRIOR est déjà présente sur les timbres que vous utilisez.

Réponse à la 4^{ème} épreuve 2010.

435.1a. Saint François d'Assise.

1b. N° T.2070.

435.2a. Musée du Louvre à Paris.

2b. "Les chasses de Maximilien l'assaut final au sanglier"

2c. N° du T 1426

435.3a Joachim le Patinier est né à Dinant

3b. FONDATION charles Plisnier.

3c. N° du T 1830.

□ □ □ □ □

Classement et points de la 4^{ème} épreuve.

FLAMAND CHRISTIAN	40 points	150 points
CATEEUW ROGER	40	145
BOSSE JEAN CLAUDE	40	145
LAMBERT MICHEL	40	145

□ □ □ □ □

Adresses utiles

Président DUHAMEL Robert, Avenue des Erables 14, 1420 Braine-l'Alleud
Tél.& Fax : 02 384 34 98 E-mail : robertduhamel@skynet.be

Secrétaire CLOQUET William, Avenue des Erables 11, 1420 Braine-l'Alleud
Tél : 02 384 70 63

Trésorier LAMBERT Michel, Avenue J. Bonaparte b12, 1420 Braine-l'Alleud
Tél : 02 385 12 76
N° de compte : **001-0034806-59**

□ □ □ □ □

RAPPEL N'avez-vous pas oublié de vous mettre en règle de cotisation pour l'année philatélique 2010, si oui veuillez verser 8,00 € sur le compte ci-dessus en spécifiant votre n° de membre.

□ □ □ □ □



Agenda

Samedi 6 mars 2010, de 9 à 17 heures

Grande Bourse Philatélique et Cartophilique

Salle Sudhaina à Baileux (Chimay)

□ □ □ □

Dimanche 7 mars 2010, de 9 à 17 heures

8ème Bourse toutes collections

Ecole Saint-François, rue de Pintamont, 28 à Ath

□ □ □ □

Samedi 13 mars 2010, de 8,30 à 16 heures

20ème Bourse toutes collections

Collège Saint Augustin, Avenue Astrid, 13 à Gerpinnes

□ □ □ □

Dimanche 14 mars 2010, de 9 à 17 heures

29ème Bourse des collectionneurs

Sale du « Fort Debout », rue de Jollain à Hollain (Brunehaut)

□ □ □ □

Samedi 20 mars 2010, de 9 à 17 heures

9ème Grande Bourse du printemps des collectionneurs

Marché Couvert, rue des Combattants à Hannut

□ □ □ □

Dimanche 21 mars 2010, de 8 à 15 heures

Bourse toutes collections

I.S.M.A., rue Nicolas Berger à Arlon

□ □ □ □

Samedi 27 mars 2010, de 9 à 16 heures

4ème Bourse toutes collections

Château d'Ham-sur-Heure à Nalinnes

□ □ □ □

Dimanche 28 mars 2010, de 9 à 16 heures

9ème Bourse multicollections

Institut Saint-Joseph, rue de Corenne, 1 à Florennes

□ □ □ □

Samedi 3 avril 2010, de 9 à 17 heures

11ème Bourse philatélique

Stade Yernaux, entrée par rue du Poirier, 232 à Montignies-sur-Sambre

□ □ □ □

Dimanche 11 avril 2010, de 9 à 15 heures

5ème Bourse d'échange

Salle Communale, rue Defalque, 6 à Court-Saint-Etienne

□ □ □ □

Le Grand Serment des Arbalétriers de Bruxelles et l'Ommegang

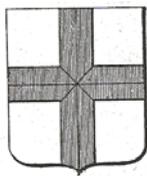
Dans le timbre (COB 1043) émis en 1957, on peut supposer que le dessinateur J. Van Noten a voulu faire une composition associant une église et un arbalétrier en tenue d'apparat, en position de tir vers le clocher qui lui fait face.

Cette église ne peut être que celle du Sablon, à Bruxelles puisque, comme nous le verrons, elle fait partie de l'histoire du Grand Serment des Arbalétriers, évoqué par une arbalète posée contre le bord gauche du timbre.

Essayons de définir ce qu'étaient ces institutions auxquelles on donnait le nom de Serment

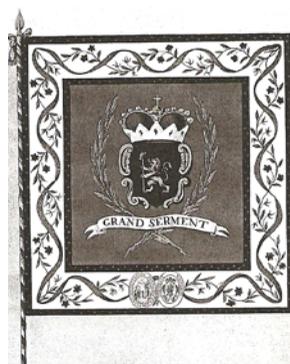
Depuis le début du XIII^e siècle, nos vieilles villes ont leurs troupes « communales ». Elles sont symbole de l'indépendance locale, doivent défendre la ville et porter assistance aux princes. Quant aux « Serments », compagnies locales aussi, elles sont permanentes et création du prince ou du seigneur de l'endroit. En fait, ces groupes armés sont à l'origine de nos marches militaires actuelles, mais aussi des compagnies de divertissement Serments d'archers, d'arbalétriers, d'arquebusiers, devenus par la suite des sociétés de tir.

C'est en 1213 que la confrérie du Grand Serment ou la Gilde de l'arbalète fut instituée sous la protection de Notre-Dame. Ses jardins d'exercice occupaient les terrains situés à l'extrémité de la rue Terarken, dans un bas-fonds qui longeait la vieille enceinte et qu'on appelait « Fossé aux chiens » parce qu'il fut le chenil du palais. De cette rue Terarken, il ne reste aujourd'hui qu'un petit tronçon, en contre-bas de la rue Ravenstein, derrière le Palais des Beaux-Arts. C'était jadis une rue aristocratique, habitée par les seigneurs de la Cour, toute proche. L'hôtel Ravenstein, derrière le Palais des Beaux-Arts y avait sa façade primitive. Elle prolongeait la rue des Sols jusqu'à la défunte rue Isabelle avec laquelle elle formait un angle droit devant le mur de la deuxième enceinte. Elle portait au XV^e siècle le nom de rue d'Angleterre.



Le Grand Serment devint rapidement le corps d'escorte des ducs de Brabant et le gardien de l'hôtel de ville. Il est vêtu aux couleurs de Bruxelles : le rouge et vert. Il a pour armoiries une croix rouge sur fond d'argent.

En 1790, lors de la Révolution brabançonne à laquelle ce corps participa, le drapeau du Grand Serment portait, sur fond rouge, le lion brabançon surmonté d'une couronne ducale et entourée de lauriers, avec « Grand Serment » et au bas, sur la bordure, deux cartels : dans



l'un « L'Annonciation de la Vierge » avec ces mots en exergue : « Ave Maria gracia plena – Dominus tecum » ; dans l'autre, une épée, une couronne et deux palmes en faisceau avec devise « Certanti victoria ».

Tous les Serments – ils étaient cinq à Bruxelles – organisaient des compétitions de tir au moins une fois l'an, mais aussi à l'occasion de manifestations exceptionnelles. Le tir s'accomplissait de deux façons : au berceau, mais le plus souvent à la perche. Les Serments plaçaient le plus souvent l'oiseau à abattre, soit au sommet de la Grosse Tour de la seconde enceinte, soit à la pointe du clocher de l'église du Sablon.

Est roi du tir, celui qui abat le « papegay » (perroquet). Il le sera pour un an et aura le droit de porter le Grand Collier du Serment.

Petite parenthèse : en 1649, Charles IV de Lorraine qui, illégitimement avait épousé Béatrice de Cusance, dame de Braine-l'Alleud, s'était retiré de ses états et occupait à Bruxelles le refuge de l'abbaye de Grimbergen situé dans l'actuelle rue des Fripiers. (à cette époque, rue des Vieux Variers). Il abattit l'oiseau, cette fois, dressé sur la Grosse Tour.

A la fin de l'Ancien Régime, avec l'arrivée des Français en 1795, les Métiers et Serments, qui avaient un caractère officiel, seront supprimés et ne renaîtront jamais.

Les Serments ayant reçu du Prince ou du Magistrat le soin de décorer la procession, ils sont indissociables de l'Ommegang (COB 2509). Pour en trouver l'origine, il faut remonter à 1304, sous le règne de Jean II, année où le Grand Serment fit construire, au Sablon, une chapelle en l'honneur de la Vierge, sur l'emplacement de l'ancien cimetière de l'hôpital Saint-Jean.

La tradition veut que, quelques années plus tard, en 1348, Béatrice Soetkens, femme d'un ouvrier drapier pauvre, entendit un jour des voix, comme d'autres, avant et après elle.

Elle apprit que la Vierge Marie, Mère de Dieu, tenait à récompenser la ville de Bruxelles, et plus particulièrement le Serment de l'arbalète, d'avoir fait édifier une chapelle en son honneur sur les hauteurs du Sablon. Béatrice Soetkens reçut pour mission de se rendre à Anvers et d'y enlever la statuette miraculeuse de la Vierge, vénérée sous le vocable de N.D. à la Branche, (O.L.V. op 't Stokske) et de la transporter à Bruxelles.

Un vol, en quelque sorte, commandé par le Divin. Tant pis pour les esprits chagrins. La Senne, à l'époque était navigable pour les petites embarcations. Une barque fera l'affaire. Et voilà son drapier de mari qui la conduit à coups de rames vers Anvers où elle doit effectuer son forfait. Au petit jour, Béatrice entre dans l'église, enlève la statuette et s'enfuit avec elle.

En vain, le curé la poursuit jusqu'à la barque où l'attendait son mari, mais il sera pétrifié par la volonté divine. Au cours du retour, le mari, vaincu par la fatigue, laisse tomber les bras. Mais, prodige, le divin prend le relais et la petite embarcation file vers Bruxelles sans être inquiétée. Le magistrat, les Métiers et les Arbalétriers transportèrent en grande pompe la statue miraculeuse dans la chapelle du Sablon.

Les anversois consentirent à ce que leur statuette demeurât au Sablon afin d'y être vénéral, en l'abritant dans la chapelle existante. De plus, solennellement, on promit qu'une église digne de l'événement remplacerait cet oratoire et qu'une procession annuelle porterait la statuette de la Vierge autour de l'église, sous la protection du Grand Serment.

L'Ommegang était né !

Depuis ce jour, l'histoire de la gilde des arbalétriers se confond avec celle de N.D. du Sablon, appelée aussi N.D. au bateau ou N.D. des Victoires. Le jour du tir du Grand Serment, le bedeau remettait à chaque confrère un jeton portant sur la face une chaloupe à voile, contenant la Vierge avec l'enfant Jésus, une femme à la poupe et un matelot à la proue, avec cette devise en exergue : « O mater Dei memento nostri », et au revers, une arbalète, l'année du tir et la légende : « Teekene van den Grooten Gulde in Bruesele ». (Emblème de la Grande Gilde de Bruxelles).

Beaucoup de solennités et de fastes s'ajoutèrent progressivement à la première procession de 1359, onze ans après l'exploit de Béatrice et de son mari. L'Ommegang, tiré des mots flamands « omme » (autour) et « gang » (promenade) est donc au début synonyme de procession mais il a perdu peu à peu son caractère religieux.

Sa sortie de référence est celle de 1549, à l'occasion de la fête donnée par le magistrat de la ville en l'honneur de Charles Quint, de son fils Don Philippe, infant d'Espagne et duc de Brabant, et de ses sœurs Eleonore d'Autriche, reine de France, et Marie de Hongrie, régente des « Pays de par deça ».

Plus tard, lors des troubles religieux de la seconde moitié du XVI^e siècle, il perdit beaucoup de son éclat et fut supprimé en 1580. Les fêtes des Serments reprirent sous Albert et Isabelle, mais ces cavalcades n'avaient rien de commun avec l'ancien Ommegang du Sablon. Bien plus tard, en 1853, on organisa avec succès une imitation de l'ancien cortège et ce, à l'occasion du mariage du duc de Brabant. Il refait surface en 1905 pour fêter le 75^e anniversaire de notre indépendance.

En février 1929, le grand folkloriste Albert Marinus, publie dans le « Folklore brabançon », un article d'une vingtaine de pages dans lequel il plaide pour le rétablissement de l'Ommegang. C'est en fait, une lettre ouverte adressée aux autorités.

Il fait valoir qu'en 1931-32, le Grand Serment devrait fêter le 550e anniversaire de sa fondation, mais aussi que 1930 marque le centenaire de l'indépendance de notre pays. Il propose, pour la réalisation, de s'en rapporter à celui de 1549 dont on possède une description d'époque, en modifiant toutefois certains éléments qui ne sont plus de circonstance, étant donné la grande évolution des pensées et des mœurs.

Ce texte comprend le descriptif et l'ordonnement des groupes et de la « ménagerie » car, dit-il, il y eut de tout temps, dans tous nos Ommegang, des bêtes symboliques. Il dresse une liste de ce qui peut être retenu : le cheval Bayard avec les quatre fils Aymont, les trois chiens accompagnant Jean de Nivelles, le Dragons de Mons, etc. la suite religieuse devrait disparaître pour ne conserver qu'un char avec N.D. des Victoires. Dans la partie réservée au duc de Brabant, il place notamment les bannières des anciennes seigneureries de Belgique et celles des villes libres du brabant avec des pages porteurs de leurs armoiries. Il en dresse une liste dans laquelle, il cite, entre autres : Nivelles, Wavre, BRAINE-l'ALLEUD ...

Il sait que la réalisation de ce projet sera coûteuse si personne ne consent à apporter le moindre concours gratuit et que tout doit être payé. Et il ajoute :

« Pourquoi nos familles bourgeoises ne se chargeraient-elles pas de la reconstitution des Lignages et du Magistrat de Bruxelles ? Pourquoi nos familles nobles ne figureraient-elles pas les ducs de Brabant et les personnalités nobles du cortège ? Pourquoi nos grands couturiers n'exécuteraient-ils pas les costumes riches ? Pourquoi nos sociétés dramatiques n'entreprendraient-elles pas la reconstitution des Chambres de rhétorique dont elles sont les héritières ? Pourquoi des ouvriers et des chambres de commerce ne représenteraient-ils pas les Métiers et nos sociétés de jeux populaires ou sportives, nos sociétés de tir ne représenteraient-elles pas la succession des Serments ? ...»

Il sera entendu et depuis lors, le visage de l'Ommegang est resté semblable à lui-même.

A l'occasion de cette reconstitution de 1930, fut émis un drapelet de pèlerinage, en papier et imprimé au droit et au revers. Sur une face est représentée l'aventure de Béatrice Soetkens : dans l'angle aigu, on trouve une chaloupe avec la voile baissée. A l'arrière, un marin. Au centre, une statue avec la Vierge et l'Enfant, tous deux auréolés. A l'extrémité avant, se trouve une femme en prière. L'embarcation s'oriente vers une église, devant laquelle attendent quelques personnes. Sous la gravure on lit : N.D. des Victoires au Sablon et O.L.V. van den Zavel.

Sur l'autre face, est représentée, dans le style de l'imagerie populaire, la « ménagerie » décrite par Albert Marinus. Le tout est souligné du texte: Ommegang de Bruxelles et Ommegang van Brussel.. Dans l'angle aigu, se lit une signature J.(ules) M.(arie) Canneel. Le drapelet mesure 155 mm. de haut et 226 mm. de longueur. Il a été imprimé par zincogravure.

Nous vous en présentons une réduction :



A propos de Serments, il nous paraît utile de faire état de ce que Braine-l'Alleud eut une confrérie des Archers qui, au départ, porta le nom de « Serment des archers de saint Etienne ».

Le sujet a été évoqué par divers brainois, aussi ne ferons-nous que de l'évoquer, renvoyant le lecteur intéressé vers leur publication.

Gaston Philippe, dans son livre sur les rues de Braine-l'Alleud, après avoir situé la rue du Serment, ainsi appelée pour rappeler le Serment de l'Arc, fait suivre sa description d'un texte emprunté à C.J. Schepers qui fait état de ce que ce Serment existait déjà avant l'an 1200, chose indémontrable, faute de documents.

Jean Bosse, de son côté, évoque, dans les « Les glanures au fil du temps », n° 39, ce même Serment des archers sous l'Ancien Régime et décrit son organisation d'après une charte du 16 mars 1496, retranscrite dans un registre de 1634. Il parle des bijoux de ce Serment et donne une liste nominative des membres et officiers.

Quant à Fabienne Mariën, qui s'exprime dans « Braine-l'Alleud, son histoire d'hier et d'aujourd'hui », elle met également en doute la date de 1200 et confirme que la plus lointaine connue avec certitude est 1496. Aux pages 178 et 179, sont reproduits en photos, les différents bijoux : collier du roi, registres et bannières du Serment de l'Arc, fondé, comme dit plus haut, sous le vocable de saint Etienne et qui prit ensuite celui de saint Sébastien. Tous ces vestiges sont conservés à l'Hôtel communal.

Le Serment tirait au berceau dans une prairie, appelée la « Trairie » sur la rive droite du Hain, entre les rues du Château et Bayard. Cet endroit longeait l'actuelle rue de la Trairée.

Quant à la perche, elle se trouvait à proximité du Chemin du Pré à la Perche, menant au bois du Haumont. La rue des Archers où se trouve le lotissement dit « Pré à la Perche » a été créé en 1991 et se trouve non loin de là. Fabienne Mariën signale, que plus tard, la perche fut transférée à la Chiennerie.

Après la disparition du Serment, se formèrent plusieurs sociétés de tir à l'arc, surtout à la perche. au XIXe siècle, des concours étaient encore programmés sur les affiches annonciatrices de kermesse. Nous avons eu la chance de mettre la main sur une médaille de 1882 qui fut attribuée cette année au Roi des Archers.



FURNES

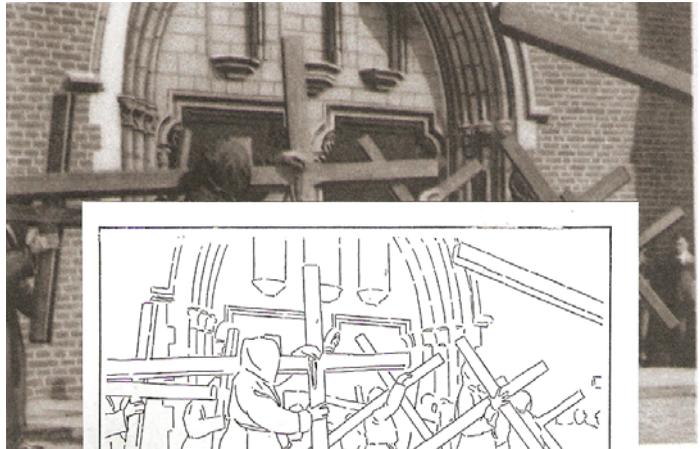
Une procession des Pénitents. En 1958, la Poste n'a pas hésité à incorporer le sacré dans une série de timbres qui concerne les légendes et le Folklore belges. Pourquoi ne l'aurait-elle pas fait ? Nous l'avons déjà dit, il est normal que le sacré côtoie le profane.

Furnes, paisible en temps habituel, s'anime le dernier Dimanche de juillet. C'est le drame de la passion du Christ qui est l'émouvant sujet de cette procession, peut-être la plus pittoresque de toutes. Il y reste un relan médiéval, rude, qui ne se retrouve ni à Gand, ni à Bruges, ni à Hanswijk.

Conçue au XIIe siècle, elle avait pour but, à l'époque, de présenter à l'adoration des fidèles, un morceau de la Vraie Croix. C'est le comte de Flandre, Robert II, puissant et riche qui, étant parti pour la croisade ramena de Constantinople la merveilleuse relique qui lui avait été donnée par l'empereur Alexis Commène.

Trois cents ans plus tard, le goût du faste cher à la Flandre des ducs de Bourgogne en fit un psycho-drame, mi-sacré, mi-profane dans lequel vinrent peu à peu se mêler le tragique et le burlesque, à un point tel que l'autorité ecclésiastique dut intervenir. Pour sauvegarder l'ancienne tradition, la Solidarité du Seigneur crucifié qui a pris en charge l'organisation de la procession.

A Furnes, tout le monde y tient son rôle, un rôle souvent repris d'année en année et ce, avec beaucoup de conviction : Rois Mages, bergers, les douze apôtres, mais aussi Judas, le roi Hérode, Ponce-Pilate et bien d'autres.



Mais le plus méritant est certainement Jésus qui porte sa croix sans se plaindre. Il tombera trois fois et trois fois, il sera frappé. Et puis, suivent les groupes qui annoncent les symboles de la Passion : Ste Véronique, l'Eponge et la Lance, les clous de la Croix et la robe que les soldats jouèrent aux dés.

Lorsque les groupes ont fini de défiler, pénitents et pénitentes font leur apparition. Anonymes sous leur cagoule, ils vont, pieds nus, prient et plient sous le poids de la croix qui semble les écraser. Mais le sont-ils vraiment ? Les croix de bois massif ont cédé la place à des planches ajustées.

TERMONDE, la ville du cheval Bayard.

Autres lieux, autres légendes.

Chacun connaît la légende des quatre fils d'Aymond de Dordonne : Renaud, Allard, Guichard et Richard. L'aîné, Renaud, avait reçu un cheval fantastique aux pouvoirs surnaturels : Bayard.

Un jour, Renaud frappa et tua d'un coup d'échiquier, Bertolai, le neveu de Charlemagne, avec qui il s'était querellé. Le roi Charles entra en grande colère et voulait faire périr Renaud. L'apprenant, les quatre frères restent unis et se réfugient dans un château de la forêt d'Ardenne. Assiégés, ils s'échappent grâce au destrier magique qui peut prendre les quatre frères sur son dos. Poursuivis, ils arrivèrent, disent les Dinantais, face à la Meuse. Bayard prit son élan et, d'un bond, franchit le fleuve, mais le pied lui manqua sur l'autre bord et, dans l'effort qu'il fit pour remonter sur la rive, d'un coup de sabot, fendit une roche en deux, donnant naissance à une grande aiguille rocheuse qu'on nomma la « Roche à Bayard ».

C'est la version dinantaise.

A Termonde, on prétend que Bayard fut noyé au confluent de la Dendre et de l'Escaut et ne reparut jamais., sauf dans le cortège historique qui parcourt la cité tous les dix ans, depuis 1990.

Le nombre de porteurs de ce monstre a varié au cours des sorties. En 1975, on sait qu'ils étaient trois équipes de 12 hommes à se relayer tous les deux cents mètres.

En fait, Termonde est l'unique ville de Flandre dont l'ommegang (cortège historique) est essentiellement consacré, et ce, de longue date, au Cheval Bayard. En décembre 1986, le Conseil communal de Termonde a décidé que le cortège du Cheval Bayard aurait lieu tous les dix ans, et ce, à partir de 1990.

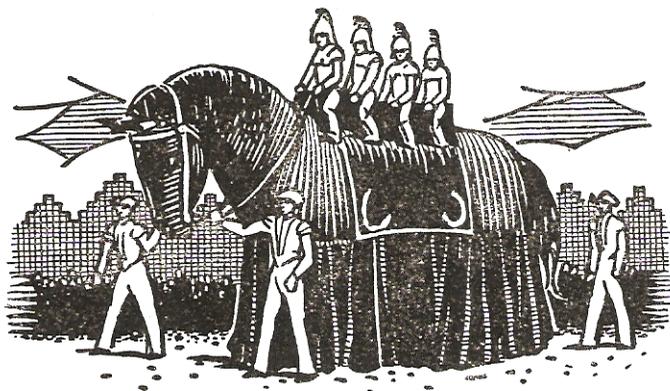
Dans le passé, le cortège était organisé en fonction d'un événement important sur le plan local ou national.

Ainsi, il parcourut les rues de la ville, entre autres, en 1930, à l'occasion du centenaire de l'indépendance de la Belgique, en 1958, année de l'exposition universelle de Bruxelles, en 1975, lors de la fusion des communes.

La ville de Termonde est représentée aux principaux salons des vacances en Belgique et à l'étranger comme la ville du Cheval Bayard. Le groupe folklorique « Reynout » fait virevolter ses étendards frappés du Cheval bayard et ce, de par le monde.

Une statue de bronze représentant le Cheval Bayard domine la ville du haut du Palais de Justice. Le parc communal, situé entre la « Brusselse Poort » et la gare, abrite un Cheval Bayard en pierre de taille.

Outre ses aspects folkloriques et culturels, le Cheval Bayard détient un pouvoir commercial indéniable. Depuis de nombreuses années déjà, le Cheval Bayard a sa « pâtisserie ». Il existe même des pralines et des biscuits confectionnés à son profil.



René Pède
A suivre



Un bon philatéliste est un philatéliste comblé.

Pour cela, venez rejoindre notre club afin de :

- * profiter de l'expérience des anciens et du dynamisme des jeunes ;
- * vivre votre passion dans une ambiance sympathique et décontractée.



Bibliothèque de la Fédération

Nous vous rappelons que la bibliothèque de la Fédération vous est ouverte tous les Mardi de 9 à 14 h 30 et le premier Samedi du mois de 9 à 12 heures. Vous êtes les bien venus.



X Nouveautés du monde

Allemagne

- 0947 1 val 100 ans de la naissance de Marion Dönhoff
0948 1 val 250 ans de la naissance de F. von Schiller
0949 1 val Le Blaireau
0950 2 val Noël

Andorra

- 0906 1 val Epervier

Autriche

- 0936 1 val Autorail, 120 ans de la ligne Drösing-Zisterdorf

Chypre

- 0910 3 val Noël
0911 1 val 50 ans de la Cour Européenne des Droit de l'Homme.

France

- 1005 1x2 v Vancouver 2010
1006 1 val TA-William Turner
1007 1 val Fête du Timbre, protégeons l'eau
1008 1 bf idem
1009 1 ca idem

Grande-Bretagne

- 0925 1 ca Le design britannique
0926 7 val Noël
0927 2 ca idem
0928 1 bf idem
0929 2 val Définitifs

Jersey

- 0904 1 caL Transports ferroviaires anciens
0905 6 val Navires anciens de la Royal Navy

Liechtenstein

- 0913 3 val Architecture contemporaine
0914 3 val Le Liechtenstein
0915 4 val Noël

Luxembourg

- 0914 1 bf 75 ans de la Fédération des Sociétés Philatéliques Luxembourgeoises

Malte

- 2009 1 val 10 ans de l'euro

Mayotte

- 0904 1 v al Chanteur avec gaboussi

Saint-Marin

- 0915 2 val J.O. de Pékin (Teintes plus foncées)

Vatican

- 0916 1 val Journée de la langue italienne
0917 3 val Musiciens, Haendel, Haydn et Mendelssohn

Circulaire n° **71**, du 3 mars 2008.

Maroc – Emissions illicites de timbres-poste
au nom de la République sahraouie.

«Notre administration postale continue à déplorer que des émissions illicites de timbres-poste portant les inscriptions de la prétendue «République arabe sahraoui démocratique» ou «Sahara Occidental» circulent toujours sur le marché philatélique international et sont vendues sur différents sites Internet et par le biais de diverses publications philatéliques.

Nous tenons à rappeler avec insistance que la prétendue république n'a aucune existence et que toutes ces émissions sont illicites.

En effet, ces figurines sont émises en violation des dispositions de la Convention postale universelle et du Règlement de la poste aux lettres et portent atteinte à l'intégrité et à la souveraineté de notre pays. Par conséquent, nous considérons ces émissions illicites comme nulles et non avenues et ne pouvant donc en aucun cas être utilisées comme moyen d'affranchissement postal.

L'administration postale marocaine serait reconnaissante pour tout renseignement permettant d'identifier le ou les auteurs de ces émissions illicites afin de pouvoir prendre les mesures appropriées.

Nous saisissons cette occasion pour confirmer que les timbres-poste officiels du Maroc se trouvent sur le site de Barid Al-Maghrib (www.poste.ma) et que tout renseignement à leur sujet peut être obtenu de son service philatélique.

□ □ □ □

Circulaire n° **124**, du 21 avril 2008.

Slovaquie – Emission de timbres-poste sans valeur faciale.

L'administration postale de la **SLOVAQUIE** me prie d'informer les administrations postales des Pays membres de l'Union que, le 28 février 2008, Slovenská Pošta a.s. a émis un timbre-poste intitulé «Pâques 2008» d'une valeur nominale T2 de 50 grammes (sans valeur faciale) correspondant au tarif d'une lettre de deuxième classe du régime intérieur jusqu'à 50 grammes. Ce timbre est valable pour l'affranchissement d'envois des régimes intérieur et international à partir du 28 février 2008, jusqu'à nouvel ordre.

Le 6 mars 2008, Slovenská Pošta a.s. a émis un timbre-poste de la série «Villes», intitulé «Krupina», d'une valeur nominale T2 de 100 grammes (sans valeur faciale) correspondant au tarif d'une lettre de deuxième classe du régime intérieur jusqu'à 100 grammes. Ce timbre est valable pour l'affranchissement d'envois des régimes intérieur et international à partir du 6 mars 2008, jusqu'à nouvel ordre.

□ □ □ □

A suivre